Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260326-DEL2026023-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 23 mars 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Sylvie DABET, Christian VISDELOUP, Jérémy BASSET, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME et Mélanie COVAIN.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Théo TARDIVEL et Alexis CORNILLET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Aymeric RENAUX et Sabrina GUÉRIN.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Joseph TEMPLIER a été désigné secrétaire de séance.

2026023 – Désignation d'un secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de Trébry ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner Joseph TEMPLIER qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance du conseil municipal de la commune de Trébry

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 27 mars 2026

Daniel COMMAULT
Maire

MAIRIE DE TRÉBRY (Côtes d'Armor)

Joseph TEMPLIER
Secrétaire de séance